



Wattignies le 12 septembre 2018

M. Sherbourne Dominique
Responsable de la section hockey
S/C de M. Masson
Principal du collège Voltaire

aux parents des élèves de la section Hockey

Madame, Monsieur,

Votre enfant est inscrit à la section sportive hockey sur gazon du collège, à ce titre je me permets de vous rappeler plusieurs informations sur les modalités de fonctionnement de celle-ci. La section hockey sur gazon est une option, elle fonctionne sur les quatre années du collège, de la classe de 6ème à la classe de 3ème.

1 - Le dossier médical

Les élèves doivent le plus rapidement possible mettre à jour leur dossier médical et nous rendre les pièces suivantes :

- ▶ Le certificat médical de non contre-indication à la pratique du hockey sur gazon, auquel s'ajoute la fiche médicale à remplir en vue d'une scolarité en section sportive. **Ces documents doivent obligatoirement être remplis par un médecin du sport.** Pour une première inscription à la section et uniquement dans ce cas (élèves de 6èmes et nouveaux entrants), un électrocardiogramme est obligatoire au dossier médical de l'élève. Le médecin du Sport est en principe en mesure de réaliser cet examen.
- ▶ Le certificat médical et la fiche médicale sont en ligne sur le site du collège. Vous pouvez les imprimer ou nous en demander un exemplaire. Ces examens sont à la charge des familles.

2 - Equipements nécessaires

- ▶ Les élèves transportant leur équipement devront déposer celui-ci sur les étagères prévues à cet effet dans une salle spécifique au Hockey pour le récupérer avant la séance d'entraînement. Il n'est pas nécessaire d'acheter une crosse, notamment pour les débutants, les élèves peuvent disposer de crosses de qualité prêtées par le collège aux élèves de la section pour leurs entraînements.
- ▶ Par contre il est indispensable que votre enfant soit équipé à chaque séance d'entraînement des effets personnels suivants: protège tibias recouvrant les malléoles et chaussettes hautes, un short, un maillot (tee shirt, polo, sweat shirt...) et un protège dents. Veiller à toujours avoir avec vous un vêtement pour vous protéger de la pluie.
Les entraînements se déroulent en extérieur sur le terrain synthétique du CREPS, des chaussures adaptées à ce type de revêtement sont recommandées, des baskets peuvent convenir mais offrent une moins bonne adhérence et stabilité des appuis.

3 - Organisation et règles de fonctionnement

Les élèves de la section sont répartis sur deux groupes d'entraînement:

- ▶ Un groupe de 24 élèves en 6ème/ 5ème : 2 entraînements obligatoires de 1H30 intégrés dans l'emploi du temps de l'élève.
- ▶ Un groupe de 20 élèves en 4ème/ 3ème: 1 entraînement obligatoire de 2H00 intégré dans l'emploi du temps de l'élève.

- ▶ Les élèves s'engagent au minimum pour une année scolaire, tout désengagement d'une année sur l'autre ou en cours d'année scolaire devra être justifié d'un courrier de la famille adressé au chef d'établissement expliquant les raisons de ce désengagement.
Sachez que si votre enfant est au collège par mesure dérogatoire liée à sa présence au sein de la section, l'arrêt de celle-ci entraîne un retour sur le collège de secteur.

- ▶ Le règlement d'EPS (article 5 du règlement intérieur) concernant les inaptitudes à la pratique du hockey s'applique également à la section sportive.

- ▶ Le manque d'investissement, une attitude incorrecte et gênante, voire dangereuse pour le groupe sont des comportements qui pourraient conduire au non maintien de votre enfant au sein de la section. Le conseil de classe du troisième trimestre effectue un bilan scolaire et sportif de l'année réalisée par votre enfant et propose un avis quant à son maintien ou pas au sein de la section.

- ▶ Les élèves sont évalués chaque trimestre sur le travail technique et tactique réalisé, cela de manière individuelle et collective, mais aussi sur leur investissement dans le travail au sein de la section. La note est portée sur le bulletin trimestriel et s'intègre à la moyenne de l'élève.

4 - L'Association sportive

- ▶ Il est plus que souhaitable, voire indispensable que les élèves de la section soient inscrits à l'association sportive pour améliorer leur niveau de jeu et se confronter à la compétition. A ce titre, ils peuvent bénéficier de trois séances d'entraînement supplémentaire pendant la pause du midi de 13H00 à 14H00 les lundis, mardis et jeudis à partir du lundi 18 septembre.

- ▶ Les élèves pourront disputer des rencontres le mercredi après-midi (5 à 6 journées de championnat par an). Un calendrier des journées de compétitions et de formation à l'arbitrage sera donné aux élèves avant les vacances de Toussaint.

- ▶ Les modalités d'inscription à l'association sportive sont une fiche de renseignement à remplir (à demander au professeur d'EPS ou à imprimer sur le site), 1 photo et la cotisation annuelle de 15 euros à régler à l'ordre de l'association sportive du collège Voltaire.

En souhaitant une bonne rentrée à tous les élèves de la section, veuillez recevoir Madame, Monsieur l'expression de mes sincères salutations.

Le responsable de la section
D.Sherbourne

Le Principal
T Masson